

ASSURANCE ANNULATION

Le Camping Les Sables Vignier Plage en partenariat avec Campez Couvert, propose une assurance annulation couvrant les imprévus avant et pendant votre séjour. **Pour toute souscription effectuée le jour de votre réservation**, découvrez ci-dessous, les risques que nous prenons en charge :

Campez Couvert
Les annulations ont parfois du bon

Une assurance fiable et simple d'utilisation



L'assurance proposée vous permet d'être remboursé du montant de votre séjour en cas d'imprévus **avant et pendant** votre séjour. En plus des garanties d'annulation, d'arrivée tardive et d'interruption, **Campez Couvert couvre la maladie COVID-19** et le cas contact (présentant des symptômes de la COVID-19 confirmés par un avis médical ou ayant été en contact à risque élevé avec une personne contaminée).

Très simple d'utilisation, elle vous permet d'être remboursé sous 48h après réception de vos pièces justificatives et validation de celles-ci.

Tout le monde est couvert, sans lien de parenté nécessaire.

Un gestionnaire **dédié et accessible** de 9h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi.

Déclaration en ligne simplifiée.

95% des dossiers remboursés.

Retrouvez l'ensemble des conditions générales d'assurance sur www.campez-couvert.com

Cas pris en compte par Campez Couvert :

- Maladie grave, accident grave, y compris COVID ou décès, contre-indication et suite vaccination, complications dues à l'état de grossesse.
- Convocation en vue d'adoption d'un enfant, d'un examen de rattrapage ou d'une greffe d'organe, etc.
- Dommages graves à votre véhicule dans les 48h avant le 1^{er} jour du séjour.
- Suppression ou modification des dates de congés payés, licenciement économique ou rupture conventionnelle, mutation professionnelle, obtention d'un emploi, etc.
- Absence de vaccination : annulation en cas d'absence de vaccination contre la COVID-19, dans le cas d'une contre-indication de vaccination et d'un report de dates de rendez-vous de vaccination contre la COVID-19 imposé par les autorités sanitaires
- Dommages graves dans les locaux professionnels ou privés (incendie, explosion, dégâts des eaux, vol, catastrophes naturelles), vol de carte d'identité, permis de conduire ou passeport, refus, refus d'embarquement en cas de prise de température.

Retrouvez l'ensemble des conditions générales d'assurance sur www.campez-couvert.com



Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, si vous souscrivez cette assurance annulation le jour de votre réservation, **Le Camping Les Sables Vignier Plage** prendra à sa charge le remboursement des sommes versées au camping pour les séjours annulés, **en cas de nouveau confinement pour pandémie, imposé par décision gouvernementale avec**

restriction de mobilité géographique vous interdisant de vous déplacer jusqu'à votre lieu de vacances*.

De même, si vous souscrivez cette assurance annulation le jour de votre réservation, le **Camping Les Sables Vignier Plage** s'engage également à rembourser les sommes versées au camping pour tout séjour annulé en raison d'une

interdiction d'accueil du public prononcée par décision gouvernementale et empêchant le déroulement dudit séjour.

Dans ces cas précis, notre camping **rembourse le montant des prestations** déjà payées au moment de l'annulation, déduction faite du montant de l'assurance annulation.

A propos des cartes bancaires

Certaines cartes bancaires prennent en charge l'annulation en cas de décès ou maladie grave uniquement.

Les **conditions et le temps de traitement varient d'une banque et d'un contrat** à un autre. Vous pouvez consulter les conditions de votre contrat ou tout simplement souscrire à notre assurance **complète et de qualité**.

Que faire en cas d'annulation ou d'interruption de séjour ?

Dans un premier temps, avertissez votre lieu de réservation de votre désistement, retard ou interruption.

Puis, pour les cas pris en compte par **Campez Couvert** : il vous suffit de déclarer dans les 5 jours ouvrés, votre annulation ou interruption par écrit auprès du Camping accueil@campingsablesvignierplage.com et de Campez Couvert.

- par email : sinistres@campez-couvert.com
- sur [www.campez-couvert.com/déclarer un sinistre](http://www.campez-couvert.com/déclarer_un_sinistre)
- par fax : 09 72 28 76 92
- par courrier : Gritchen Affinity – Service sinistre -CS70139 – 18021 BOURGES CEDEX

Afin que votre demande soit bien prise en compte, merci de préciser votre numéro de dossier et le nom de la personne associé à celui-ci. Campez Couvert vous enverra ensuite par email un formulaire d'annulation à compléter. Dès validation de votre dossier, vous êtes remboursés sous 48h.

Pour les cas pris en compte par **le Camping les Sables Vignier Plage** : il vous suffit de nous informer par email, **dès que vous aurez connaissance d'une interdiction de déplacement**, en précisant votre numéro de réservation et le nom de la personne associé à celui-ci. Votre demande doit être accompagnée d'un justificatif de domicile.

- par email : accueil@campingsablesvignierplage.com
- ou par courrier Camping Les Sables Vignier Plage – 453, rue de la Chardonnière – 17190 SAINT GEORGES D'OLERON.

* En cas de restriction géographique avec permission de circulation sur zone autorisée, c'est le site Géoportail qui sera utilisé pour visualiser le périmètre autorisé à partir de votre adresse et connaître ainsi la zone précise que vous pouvez parcourir avec attestation de déplacement.